



MAIRIE DE FERQUES

31 rue Elisée Clais - 62250 Ferques
Téléphone 03 21 10 23 70 ~ Télécopie 03 21 10 23 71
E-mail : mairie@ferques.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020 PROCES VERBAL

L'An Deux mille Vingt le Vingt Trois Novembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis JOLY, Maire, en suite de convocation en date du 17 Novembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les conseillers municipaux à l'exception de :
Mmes M.C. ROCK (Pouvoir à N. CARBONNIER) - LEMAIRE Audrey (arrivée à 18 h 55).
Mr G. SENECHAL absent non excusé.

Monsieur Romuald JOLY est élu secrétaire.

Mr le Maire supprime de l'ordre du jour les 3 délibérations relatives au service enfance-jeunesse et souhaite l'ajout d'une délibération relative aux subventions aux associations.

Le compte-rendu du 12 Octobre 2020 est approuvé avec les modifications suivantes :

Q5 : M. A. LACHERE s'abstient sur la subvention de l'USEF, car il souhaite que celle-ci soit supérieure, au regard de la hausse du nombre d'adhérents, de même pour celle du FBC, qui elle aussi a vu son nombre d'adhérent augmenté sur la saison 2019-20.

Q10 : Mme C. SONZOGNI remarque que le montant est relativement élevé et demande si les médecins sont indépendants ou salariés de la structure CDG62.

Q11 : Mme C. SONZOGNI souhaite savoir qui déterminera les critères d'entrée dans la structure et si les bénéficiaires doivent obligatoirement être adhérent MSA.

1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS.

Mr le Président fait état des délégations du Conseil Municipal conformément à l'Article L2122.23 du C.G.C.T., le Conseil Municipal prend note des décisions.

• Achats et Travaux :

2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes :	
- Vivaces (PEPINIERES DE LA CLUSE)	773.63 €
- Bulbes (GAMM VERT)	134.60 €
2152 - Installation de voirie :	
- Pose de bordurettes rue de la Motte (EIFFAGE TP)	2 401.20 €

2188 - Autres immobilisations corporelles :	
- Livres bibliothèque (EDITIONS DE LA LOUPE)	203.19 €
2315 - Installations :	
- Maîtrise d'œuvre Rue des Bardes (ERC)	713.21 €
- Travaux éclairage public rue de l'Angoule (Société CITEOS)	2 338.80 €
TOTAL :	6 564.63 €

2. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- Les conditions d'organisation du conseil municipal
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Mr le Maire.

3. DM2 : BUDGET GENERAL COMMUNE.

Monsieur G. FALEMPIN présente aux membres du Conseil Municipal la décision modificative N° 2 du budget commune qui s'équilibre à 35 000.00 € à la fois en fonctionnement et en investissement.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative N° 2 du budget général présentée.

4. MODIFICATION MONTANT DES BONS DE FIN D'ANNEE.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme N. CARBONNIER qui demande aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les bons de fin d'année distribués aux personnes ayant au moins 63 ans dans l'année.

Ceux-ci ne seront pas uniquement alimentaires afin de faire travailler les commerçants de la commune.

Il propose pour l'année 2020 de porter la somme de 50.00 € à 60.00 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition.

5. REMBOURSEMENT LOCATIONS DE SALLES.

Mr G. FALEMPIN informe l'assemblée que suite à la situation d'urgence sanitaire, la commune a décidé de fermer l'accès aux salles des fêtes.

Il est donc nécessaire d'effectuer le remboursement des arrhes sur les réservations, la délibération 2009 - 21 ne prévoyant pas ce type d'aléa.

Mr R. JOLY demande s'il y a des reports. Il lui est répondu par l'affirmative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE**:
D'autoriser Mr le Maire à effectuer les remboursements des réservations concernées par cette fermeture.

6. AUTORISATION VENTE DE TERRAIN RUE DU COLONEL.

Mr le Maire informe l'assemblée que les membres du précédent Conseil Municipal avaient donné quitus à Mr le Maire afin de procéder à la vente des parcelles de la Rue du Colonel.

Au vu des nouvelles élections il y a lieu que le nouveau Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte de déléguer au Maire la signature des actes liés aux ventes.

7. DESIGNATION MEMBRES CAO : GPT COMMANDES IMPRESSION NUMERIQUE.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer M. Denis JOLY et M. Guillaume FALEMPIN, respectivement membre titulaire et suppléant, à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes d'impression numérique initié par la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte la proposition de Mr le Maire.

8. DESIGNATION D'UN REFERENT COVID 19.

M. le Président indique que malgré tout le travail qui a été fait par la commune dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID, il n'avait pas été nommé de référent en la matière.

Il propose donc de désigner Mme Nathalie CARBONNIER à cette responsabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la proposition de Mr le Maire et désigne Mme Nathalie CARBONNIER à cette responsabilité.

9. PROGRAMMATION ACTIVITES VIE LOCALE : 2020 - 2021.

Mr N. CALONNE, rapporteur, fait état des actions qui ont été menées en collaboration avec les commerçants et les entreprises de la commune. Il évoque notamment la création de BOUTIK 'S à FERQUES sur internet (11 sur 31 recensés).

Il propose dans le cadre de quatre activités, qui sont présentées à l'assemblée, et ce à partir du 24 novembre jusqu'au 27 décembre 2020 que les lots distribués aux différents lauréats soient achetés à différents commerçants de notre commune pour un montant total de 550.00 €.

Pour le début de l'année 2021, plusieurs actions vont être programmées dont Mr N. CALONNE fait le détail.

Il évoque également les autres évènements que sont les vœux, la réception des nouveaux arrivants ainsi que la mise en place d'un concert si les conditions sanitaires le permettent et ce pour un montant global évalué à 3 500.00 €.

Mr A. LACHERE demande sur quel axe les commerçants seront sélectionnés.

Mr N. CALONNE reprend que les commerçants ayant »pignon sur rue » et non ouverts seront retenus mais que tous bénéficieront à un moment ou à un autre de cette mise en avant.

Mr Q. POLY souhaite savoir si la commune connaît la destination des bons. Il lui est répondu par l'affirmative dans la mesure où ceux-ci sont numérotés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de Mr N. CALONNE.

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Mr G. FALEMPIN adjoint aux finances, donne lecture d'une proposition de subvention à l'Association FERK'ADOS après que celle-ci ait été reçue afin d'expliquer la programmation de ses actions. Il est proposé aux membres présents d'allouer une somme de 2 500.00 € à ladite association.

Mme C. SONZOGNI demande la commune a connaissance des projets de l'association.

Mr G. FALEMPIN répond qu'un nouveau bureau composé de : C. BEN, Présidente - H. RIBERY, Vice-Président et R. CLAIRET, Trésorier vient d'être mis en place.

Il fait état des quelques projets 2020 qui ont été annulés et évoque ceux de 2021 afin de financer des sorties ainsi que la prise d'une activité sur le séjour vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et attribue la somme de 2 500.00 € à l'Association FERK'ADOS.

11. DIVERS.

- Rappel de Mr le Maire sur la tenue des bureaux de vote des 13 et 20 décembre 2020 et sur les obligations liées.

- Mr N. CALONNE note des Incivilités récurrentes au sein de la commune au niveau des PAV rue du Mt St Pierre ainsi que les déjections canines. Rappel à faire dans le Pour Vous Dire.

- Mme C. SONZOGNI souhaite connaître la mise en place des décorations de Noël et si de nouveaux investissements vont être faits. Celle-ci se fera à la St Nicolas jusqu'à l'épiphanie en collaboration avec le conseil municipal des enfants qui inaugureront deux sapins à Ferques et Elinghen qui seront décorés par les élèves des établissements.

Mr R. BECUWE précise également qu'un travail de remise en état des décorations a été effectué.

- Mme L. BAY fait état des différentes activités du service enfance-jeunesse en lien avec l'arrivée de Mme NICOCIA.

- Mr le Maire rend compte de la réunion avec l'inspecteur d'académie suite à la demande de regroupement scolaire.

- Mme k. HIBERT indique qu'il n'y aura pas de sortie pour les primaires à l'occasion des fêtes de fin d'année mais un cadeau pour tous.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.